L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS,

DIMANCHE MATIN, 11 JUILLET.

Les Finances d'Etat.

RÉPONSE DE L'AUDITEUR CLINTON.

Voici la réponse faite par M. Clinton à la lettre qui lui a été adressée, au nom de l'Union des propriétaires, par le Dr. Tebault; lettre que nous avons publiée, il y a quelques jours.

Etat de la Louisiane.
Bureau de l'Auditeur.
Nlle-Orléans, 9 juillet, 1875.

Au Dr. C. H. Tebault, Président du sous-comité du comité exécutif central de l'Union des propriétaires.

Monsieur: Des occupations importantes m'ont empêché de répondre plus tôt à votre lettre du 28 juin, ce que je regrette d'autant plus que l'information demandée est d'un grand intérêt pour votre comité et pour le public.

Je ne puis répondre pleinement à la question No 12 en ce moment; cependant si votre comité le jugeait important et me le faisait savoir, je me ferai un plaisir de préparer cette information et de fournir tous les autres faits se rattachant à ce bureau que vous pourrez désirer connaître.

Avant de répondre à vos questions, je demanderai la liberté de présenter quelques remarques d'un caractère général, sur votre investigation.

Vous avez fort à propos entrepris d'organiser un mouvement par lequel la propriété foncière peut être débarrassée d'un taux trop écrasant de taxes. J'ai travaillé presque seul dans le même but depuis que j'occupe ce poste, et ce sera un grand plaisir pour moi de vous aider à tout moment dans cette excellente entreprise. La véritable idée du devoir d'un bon citoyen, occupant ou non un emploi, est de chercher son avantage et d'y travailler en contribuant à la prospérité de toute la communauté. Plus de la moitié de la dette actuelle de l'Etat et près de la moitié des revenus perçus pour les années 1869, 1870, 1871 et 1872, ont été gaspillés faute de l'observation de ce devoir.

La taxe d'intérêt actuellement fixée par la loi est de 3 mills 1|2. La taxe d'école, de 2 mills ne peut guère être réduite. La taxe des levées de 3 mills est fixée par la loi, et, à moins que les Etats-Unis ne prennent la charge des levées, elle ne peut être abaissée. La taxe de un demi-mill pour la Maison d'Etat ne peut être rappelée d'ici à deux ans. Cela fait un total de 9 mills qu'il ne reste à examiner que la taxe du fonds général de 3 mills 1|2. Cette taxe peut être fixée à 2 mills, ce qui, avec le produit des licences, donnera un fonds général suffisant pour administrer convenablement le gouvernement d'Etat par les mains d'une administration économique. Pour effectuer cette réduction de un mill et demi sur la taxe du fonds général, cela nécessiterait la modification ou le changement de beaucoup de lois existantes, principalement de celles qui concernent les salaires des officiers, les commissions, les émoluments, etc. payés aux fonctionnaires.

Je suggérerai, comme moyen pratique à ce sujet, que votre comité prépare dans l'intervalle qui existe de ce jour à la réunion de la Législature, des projets de loi pour tous les cas nécessaires et qu'il en recommande l'adoption. Si vous décidez de faire ainsi et si vous m'en fournissez l'occasion, je ferai un plaisir de vous signaler les actes qu'il est nécessaire de rappeler, de modifier ou de changer.

Les taxes arriérées dues à l'Etat sont, actuellement considérablement réduites (quelques paroisses avant des listes de délit quarante de moins de $100) et il y a lieu d'espérer qu'elles seront presqu'entièrement payées avant le mois de novembre. Si tel est le cas, cela évitera les pénalités aux contribuables, et cela permettra à l'Etat de liquider ses quelques mandats restés en circulation, ce qu'il ne peut faire maintenant. En vertu des amendements constitutionnels, il ne peut être émis de mandats à moins qu'il n'y ait des fonds au trésor pour y faire face; c'est là une mesure qui était depuis longtemps nécessaire.

Voici, maintenant, quelques réponses à vos questions:

1.—La dette présente de l'Etat, consolidée et flottante, s'élève à $9,190,000.

2.—La valeur des immeubles de cette ville, d'après l'assessement de l'Etat sur les rôles de 1874, est de $135,950,795.

3.—Le taux actuel des taxes d'Etat est de 14 mills 1|2.

4.—Les dépenses actuelles de l'Etat en totalité, c'est-à-dire pour tous les objets, sont comme suit:

Dépenses du gouvernement.....	$1,179,000
Entretien des Ecoles Publiques.	400,000
Intérêt de la dette consolidée..	1,050,000
Dépenses de construction des Levées.....	600,000
	$3,229,000

6.—Le montant des taxes arriérées actuellement dues à l'Etat, c'est-à-dire sur des propriétés ayant une valeur, exclusion faite des terres marécageuses et des taxes dues avant 1865, dont la perception est considérée comme possible, est évalué à $850,000.

5.—Les remarques générales ont répondu à cette question.

7.—Ma circulaire aux percepteurs des taxes n'engérait ni *pro rata* des taxes courantes, doit être comprise comme exigeant d'eux qu'ils pressent la perception sur un quart du montant de leur rôle de taxes dans les trois premiers mois, un deuxième tous les trois mois. L'acte No 47 de 1873, est un acte pour contraindre les contribuables mal disposés à payer leurs taxes ou à abandonner leurs droits, au moyen d'une saisie et d'une vente par le collecteur de taxes, en évitant les procédures longues et dispendieuses de jugement par défaut.

8.—Remettre aux faits des pénalités sur les taxes arriérées jusqu'au 1er novembre 1875.

9.—Les propriétaires fonciers dans la ville peuvent payer la taxe sur une propriété distincte un mois et celles sur les autres propriétés les mois suivants, et ainsi de suite pendant l'année. Il n'est pas préférable, cependant, de diviser le compte de taxes de manière à recevoir des paiements partiels sur une seule propriété.

10.—Des instructions ont été données aux collecteurs de taxes de ne point avoir vigueur le paiement des taxes arriérées et, comme remise est encore faite des pénalités sur ces taxes, il y a lieu de compter qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à de mesures sévères.

11.—La réponse à cette question se trouve contenue dans celle faite à la neuvième.

12.—Jusqu'à cette date, l'Etat, par l'intermédiaire de ses collecteurs de taxes, a acheté 90 propriétés situées dans la ville; depuis il a été disposé par vente de six de ces propriétés, suivant les dispositions de l'acte 105 de 1874.

Très respectueusement,

CHAS. CLINTON,
Auditeur des Comptes Publics.

Purifiez-vous le sang en purgeant le système de tous les virus, ce que vous pouvez faire en employant le Condurango de Maginnis, le seul substitut végétal qui ait été découvert pour le calomel. Parfaitement inoffensif. On n'a pas à craindre en s'exposant à l'air après l'avoir pris. Dépôt au coin des rues des Magasins et Canal.

PERQUISITIONS ET ARRESTATIONS A LYON ET A MARSEILLE.—Voici ce que nous trouvons dans les journaux de Lyon sur les nouvelles perquisitions et les arrestations opérées dans cette ville.

Salut public.—Ce matin, à quatre heures, plusieurs commissaires de police, accompagnés d'un certaine nombre d'agents de la sûreté, agissant en vertu de mandats d'arrêt émanés d'un des messieurs les juges d'instruction près le tribunal de première instance, ont procédé à un certain nombre d'arrestations se rattachant, dit-on, aux dernières perquisitions faites il y a quelques semaines. Tous les individus arrêtés ont été gardés à la maison d'arrêt; ils sont au nombre de treize. On comprendra le sentiment de discrétion qui nous empêche de publier aujourd'hui leurs noms.

Des perquisitions ont été opérées au domicile des prévenus, et la police a saisi des brochures de la *Lanterne* de Rochefort, des listes d'adhérents, l'enseignement libre et laïque, des tableaux représentant des scènes de la Commune de Paris et divers autres papiers.

—La *République française* publie les dépêches suivantes:

Marseille, 18 juin, 5 h. 25 soir.

"*République française*, Paris.

"Des perquisitions ont été opérées chez MM. Peyron et Roux, journalistes, et chez MM. Favre et Bellon, l'Héria."

"Quelques heures plus tard, nous recevions de Lyon une autre dépêche ainsi conçue:

"Lyon, 18 juin, 9 h. soir.

"Nouvel émoi aujourd'hui à Lyon. De nouvelles perquisitions et arrestations ont été opérées ce matin au point du jour. On croit qu'il y a vingt citoyens arrêtés. Je ne puis vous citer encore tous les noms. Voici ceux qui sont connus: MM. Tony Loup, du *Petit Lyonnais*, Grassard, Blanchon, Charavay, Gaillard, Forest, Comteville, Champenois. Les mandats d'amener sont libellés: Affiliation à *société secrète*."

—Le *Gaulois* donne les renseignements qui suivent sur les projets de villégiature de l'ex-famille impériale:

L'impératrice ne quittera Chislehurst que le 12 juillet.

Sa Majesté ira d'abord aux eaux de Baden, en Argovie, puis elle se rendra à Arenenberg.

Il est probable que le prince impérial qui, comme on le sait, doit être attaché pour les manœuvres à un régiment d'artillerie anglaise, n'ira pas en Suisse cette année. Dans tous les cas, Son Altesse ne partira pas avec l'impératrice et ne quitte l'Angleterre que beaucoup plus tard."

—Une jeune personne qui voulait se consacrer au théâtre, mais dont l'instruction avait été négligée, va trouver un professeur de déclamation, obtient de s'en faire entendre et débute ainsi:

En vain vous l'exigez, je ne sais pas *Phèdre*.

Le professeur l'arrête:

—Ma belle enfant, c'est un petit mal heur, et vous ne savez pas *Zaïre*, il faut absolument *l'apprendre*.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Pourquoi le chef de police défend aux agents de fumer dans la rue.

Il y a quelque temps le chef de police lançait un ordre qui surprenait désagréablement tous ses subordonnés, quelques-uns ont se promissant bien *in petto* de ne pas s'y conformer.

Il défendait la pipe, le cigare et la cigarette à tout agent en uniforme et dans l'exercice de ses fonctions.

Nous avons approuvé cette mesure parce qu'il nous a toujours semblé que le policeman pendant la durée de son service devait se considérer comme le soldat dans les rangs, et l'on ne fume pas dans les rangs.

C'était une mesure heureuse sous le point de vue de la discipline et rien de plus.

Nous ne savions pas, cependant, quelle était la véritable raison du surintendant de police pour prohiber l'usage du tabac en fumée.

Depuis que le colonel Loan a remplacé le général Badger il n'a jamais négligé une seule occasion de s'instruire et d'étudier pour découvrir toutes les ficelles de son département.

Il fait souvent des promenades solitaires, allant où il sait qu'il n'est pas attendu, observant et prenant des notes.

Deux jours après sa nomination au poste de surintendant de police le colonel Loan a fait sa première tournée.

Il était peu ou pas connu des agents subalternes et il pouvait ainsi tout voir sans inspirer de méfiance.

Il n'avait pas tardé à s'apercevoir que le corps de la police métropolitaine était fort mal organisé. Les hommes avaient une nonvaise tenue, les marchaient ou se dandinaient dans les quartiers les plus fréquentés de la ville, coudoyant impertinemment les passants et se plaisant dans un débraillé peu propre à inspirer du respect pour l'autorité.

On en voyait dans les cafés à moitié gris, et aux enjoupinures, fumant et pérorant.

Le colonel Loan avait froncé les sourcils en remarquant tout cela et s'était dit qu'il y mettrait bon ordre.

Passant rue du Canal, où circulait une foule assez considérable, composée en grande partie de nos élégantes, qui profitaient des derniers jours de fraîcheur pour se promener et pour faire leurs emplettes, il a vissé tout à coup un individu qu'à son uniforme bleu et à sa plaque argentée sur la poitrine on reconnaissait être un agent de police, un gardien de la paix.

Ce gardien de la paix, appuyé ou plutôt couché contre un réverbère, regardait nonchalamment ceux qui passaient devant lui et fumait une de ces pipes noires au tuyau court que l'on appelle un "brûle-gueule".

Son uniforme déboutonné laissait apercevoir une chemise crasseuse et maculée de taches, qui, en se gonflant sur la poitrine, formait une énorme bosse.

Le colonel Loan s'approcha de ce personnage et tirant un cigare de son étui lui demanda du feu.

Il le reçut parfait avec insolence, sans quitter sa pose inconvenante, qu'il y avait un marchand de cigares dans l'Ilet et que le *gentleman* pouvait bien se donner la peine d'aller jusque là.

Le colonel s'éloigna sans se faire connaître, mais le lendemain Pordre du chef de police parut sur tous les journaux défendant aux agents de la force publique de fumer dans la rue, de se réunir par groupes pour causer aux encoignures et d'entrer dans les cafés à moins qu'ils n'y fussent appelés par le propriétaire pour faire une arrestation.

L'impudent personnage de la rue du Canal ne fut pas oublié.

Cité à comparaître devant le Bureau des commissaires de police, pour conduite indigne d'un agent de la force publique, le drôle a essayé d'abord de faire le rodomont et de déclarer que le pékin qui avait témoigné contre lui était un calomniateur.

L'accusé et son accusateur avaient été mis en présence cependant et le pékin ayant déclaré sou tiré de chef de police, le pauvre diable n'a pu que balbutier des excuses, dont on n'a pas tenu compte d'ailleurs, car il a été bel et bien chassé de la police.

Depuis ce jour les agents qui sont de service fument toujours, mais ils fument en cachette et la nuit seulement.

Quand un citoyen leur pose quelques questions ils répondent poliment, car ils se disent: le chef est un malin qui pourrait bien s'être déguisé pour nous jouer un tour de sa façon.

Coquilles.

Tous les hommes de toutes les classes de la société ont plus ou moins leurs bêtes noires, leurs ennemis intimes, leurs cauchemars.

Le journaliste lui, a horreur des coquilles; elles font le malheur de sa vie; il en rêve la nuit; elles le poursuivent partout; il ne peut jamais leur échapper complètement.

A-t-il écrit un joli article, qui lui donne le droit de compter sur un effet saisissant, qu'il prend le soin journal pour retire sa prose avec ce doux sentiment de la paternité satisfaite? Qu'est-ce qui vient tout à coup glacer sa joie et le couvrir de confusion: les coquilles!

A-t-il risqué un bon mot; donne-t-il dans le pathos? Malheureux, les coquilles le perdent de réputation et le font passer aux yeux du public pour un homme qui a voulu faire de l'esprit sans en avoir.

Se lance-t-il dans une citation latine ou grecque? C'est encore pis; une seule coquille et l'on dit de lui: voyez, il fait le pédant et il ne sait même pas copier!

Mais, dira-t-on, quelles sont donc ces coquilles si redoutables.

On trouve dans le premier dictionnaire venu la définition suivante:

COQUILLE—Enveloppe dure et calcaire des mollusques testacés, comme les moules, les limaçons, les pétoncles, les huîtres, &c.

Dans l'argot de l'imprimerie, cependant, COQUILLE signifie une erreur d'impression quelconque.

Exemple: les colonnes de ce journal sont emaillées de coquilles, &c.

Les coquilles sont l'œuvre des *typos*, race terrible s'il en fut. Ces êtres là n'ont pas d'entrailles et ne respectent rien!

Les coquilles ont causé parfois de grandes calamités et il y a eu des gens trop chatouilleux qui se sont battus en duel parce qu'un *typo* a fait dire à l'ami qui dans le compte-rendu d'une fête: "monsieur un tel est un vrai *bâtor-en-train*, au lieu de vrai bonte-en-train."

Il y a aussi des coquilles amusantes et on en fait collection.

Nous en citerons une entre plusieurs, car à nous elles ne paraissent pas plaisantes le moins du monde.

Nous avons été pour notre part la victime des coquilles depuis que nous tenons une plume.

Elles font notre malheur et notre désespoir.

Il y a trois années nous avons failli avoir une mauvaise affaire à cause d'une coquille. Un typographe nous faisait dire en parlant d'un artiste culinaire, dont nous avons apprécié le talent en faisant honneur à ses plats fins: monsieur un tel est un fameux *maître-queux*, pour maître-queux. Il a fallu donner une explication au grand homme de cuisine, qui avait cru un instant que nous avions l'estomac ingrat.

Nous n'en finirons jamais si nous énumérions toutes nos doléances; qu'il nous suffise de dire que nous avons été persécutés pendant des années. On nous a fait écrire les mots les plus simples de la manière la plus burlesque et nos phrases à effet ont été gâchées sans pitié et rendues ridicules par la présence de quelques abominables coquilles.

Nous avons souffert sans trop nous plaindre; mais dans notre chronique d'hier matin un *typo* a été assez osé pour nous faire écrire flagrantissime de cette façon: "*phlegmatique*,"—ce qui est correct en médecine mais non pas dans le sens figuré,—et notre flegme n'a pas tenu contre cette dernière gifle.

On a beau faire, cependant, nul n'échappe à sa destinée, et nos bêtes noires, les coquilles continueront à nous poursuivre au dépit de tout ce que nous pourrons faire et seront notre cauchemar jusqu'à la mort.

Il s'en glissera probablement, par une suprême dérision dans cet article même.

Accident ou suicide.

Avant-hier soir, vers neuf heures, au moment où le remorqueur Tyler abordait au pied de la rue Gaillope, on a découvert une femme qui se débattait dans l'eau. Plusieurs personnes se sont élancées à son secours et on a réussi, au bout de quelques minutes, à la retirer du fleuve et à la déposer sur le pont du bateau.

Il était trop tard, malheureusement, car les forces de la pauvre créature étaient épuisées et malgré les soins qui lui ont été prodigués, elle a expiré sans avoir pu prononcer une parole.

Le coroner a été notifié et fera une enquête. Il constatera sans doute l'identité de la morte.

On ne sait pas si cette femme a péri volontairement ou à la suite d'un accident.

Jeune garçon blessé mystérieusement.

Vers six heures, avant-hier après midi, un jeune garçon, âgé de seize ans, qui passait dans les terrains vagues situés derrière la station de la rue Pologne, a reçu un coup de feu d'un homme inconnu et qu'il n'a pu voir.

On l'a transporté à l'Hôpital de Charité, où, en examinant sa blessure, on a découvert que le jeune homme avait reçu une charge de plomb No 8 sur les deux mollets.

On pense que c'est quelque chasseur de grasset ou d'autres petits oiseaux qui aura blessé accidentellement le malheureux garçon et qui se sera éloigné sans même s'assurer qu'il avait abattu un gibier qui n'avait plus de plumes.

Chiens enragés.

Hier, à 2 heures, trois chiens enragés ont été tués près de la station des chars d'Orléans, sur le chemin de Gentilly. Il serait prudent de la part de ceux qui ont des chiens, d'observer si ces animaux refusent de boire et de manger; et dans ce cas, il faudrait les enchaîner, afin que si la rage se déclare, on puisse être à même de les tuer avant qu'ils ne mordent personne.

Explosion de pétrole.

Hier matin, vers une heure, une large bleine d'huile de pétrole a fait explosion dans une chambre de la maison appartenant à Patrick Gear et occupée par Thomas Powers.

L'huile enflammée en se répendant a mis le feu, mais ce petit commencement d'incendie a été éteint par la police avec l'aide de quelques citoyens.

Le dommage est évalué à $100.

Collège St-Stanislas.

Nous recevons du directeur du collège de St-Stanislas à la Baie St-Louis, Etat du Mississippi, l'invitation d'assister aux exercices de fin d'année des élèves de cette institution, le 14 de ce mois.

Nous le prions d'agréer nos remerciements.

Le Regatte du 10 Juillet.

Nous allons en parler encore, parce que tout le monde s'y intéresse et que tout le monde en parle: c'est, d'ailleurs, un sujet qui en vaut bien d'autres.

Les équipages des différents clubs s'exercent depuis plusieurs jours.

Nous apprenons que les représentants de Charleston se tiendront à leur quartier général—chez Dénéchaud—à partir de lundi. Les canotiers de Galveston ont établi leur quartier général au City Hotel.

On trouvera plus bas les noms des rameurs de la plupart des clubs qui doivent participer à la joute:

CLUB ST-JEAN.—"Single scull Shell", de R. G. Musgrove, trente pieds de long et large de onze pouces et demi, "Shell" de L. M. Perkins, long de trente pieds et large de 13 pouces—Equipage, R. H. Mitchell, stroke, A. Caron, bow.

Gigs à quatre rames—Equipage: John Glynn, Jr. stroke; E. H. Farrar, No 3; M. S. Gallagher, No 2; Paul Robelot, bow.

Shells à quatre rames—Equipage: George H. Dunbar, stroke; C. L. de Fuentes, No 3; George Lessasier, No 2; Henri Denègre, bow.

Barges à quatre rames—Equipage: R. J. Musgrove, stroke; M. H. H. Gunther, No 3; R. de Gaz, No 2; C. C. Tracy, bow.

CLUB PELICAN—Ce club n'a fait, jusqu'à présent, que deux entrées:

La "Cécile", à deux rames—Equipage: Charles D. Ewing, bow; F. Claiborne, stroke; A. Hebler, coxswain.

Le "Alice", à quatre rames.—Equipage: J. H. Bayhie, bow; Lawrence Keirn, No 2; R. Y. Hopkins, No 3; Thomas Madden, stroke; A. Hebler, coxswain.

CLUB D'ORLÉANS.—Ce club a fait deux entrées:

Single Scull Ripple Shell—M. Owen Reilly.

Shell à quatre rames.—Equipage: J. McKeon, stroke; P. McKeon, No 3; C. B. Penrode, No 2; P. H. McGrath, bow; W. McCaffrey, coxswain.

CLUB RIVERSIDE.—Deux entrées:

Single Scull Shell.—P. Gallagher.

Gig à quatre rames.—Equipage: R. Welsh, Henry Murphy, Edward Reynolds, J. Mc Goulrick.

Shell à quatre rames.—Equipage: R. E. Diamond, stroke; M. Ridge, No 3; Thos. O'Hora, No 2; P. Gallagar, bow.

CLUB HOWARD.—Quatre entrées:

Shell à deux rames.—Larry et Jas. O'Donnell.

Gig à quatre rames—Equipage: Thos. Hanley, bow; C. Fitzsimmons, No 3; W. Burke, No 2; J. T. Clark, stroke; James Dillon, coxswain.

Shell à quatre rames.—Equipage: T. Burke, bow; J. Barrett, No 2; J. W. Donnellan, No 3; P. Mealey, stroke; W. McCaffrey, coxswain.

Barge à quatre rames—Equipage: Aug. Stein, bow; J. Keating, No 2; N. M. McDonnel, No 3; Edward Flood, stroke; John McCaffrey, cox swain.

CLUB HOPE, 3e district.—Shell Lue.—Equipage: Joseph Lask, No 1; John Mc Nulty, No 2; Michel Powers, No 3; Michel Carey, stroke.

Gig "Jennie Clark"—Equipage: William Brookman, No 1; James Redmond, No 2; Meyer Lighley, No 3; Patrick Powers, stroke; Leo Eliason, cox swain.

SOUTHERN CLUB.—Un gig à quatre rames.—Equipage: Slesinger, stroke; Dolan, No 3; Harding, No 2; Deokbar, No 1.

Un single scull ramé par M. Dallas.

MM. H. Nott, Parker, W. James Whaley, W. M. S. Leesoe et Chas. F. Hard représenteront Charleston; ils seront ici vers le 12.

Galveston, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, enverra aussi des représentants qui prendront part à la regatte dans une barge à quatre rames.

Les équipages de tous les clubs de la ville s'exercent aujourd'hui au Lac.

TEMPERATURE.—10 juillet 1875.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.....	77	25
12 M.....	89	32
3 P. M.....	90	32
6 P. M.....	87	30

LA LOI SUR LE RECRUTEMENT EN FRANCE.

Voici les faits saillants de l'exécution, en 1874, de notre nouvelle loi de recrutement:

Sur 296,504 jeunes gens inscrits sur les listes de tirage et convoqués individuellement, 9,875 seulement n'ont point répondu à l'appel.

Il a été reconnu que 25,659 individus étaient impropres à tout service actif ou auxiliaire dans l'armée, en ne comptant pas dépensés du service d'activité, en temps de paix, et de 42,833, savoir: 2,236 aînés d'orphelins de père et de mère; 18,705 fils uniques ou aînés, ou petits-fils uniques ou aînés de veuve, de femme dont le mari a été déclaré légalement absent, ou de père aveugle ou septuagénaire; 258 aînés de deux frères appelés au même tirage; 15,983 frères de militaires en activité; 5,651 frères de militaires morts ou réformés et retraités pour blessures et infirmités contractées sous les drapeaux.

L'ajournement à un nouvel examen a prononcé dans 21,355 cas; pour insuffisance de taille dans 7,027, et pour faiblesse de complexion dans 14,333.

Ont été portés comme présents au drapeau, 22,587 jeunes gens: 169 élèves de l'Ecole Polytechnique; 7,348 engagés conditionnels d'un an; 11,391 engagés sans conditions, et 3,480 inscrits maritimes.

Enfin 119 professeurs, maîtres d'études ou répétiteurs, 5 élèves de l'Ecole des Langues orientales, 6 de l'Ecole des Chartes, 2,244 membres de l'enseignement primaire indépendant de l'Etat, 1,709 instituteurs de ses écoles et 1,949 élèves des séminaires ont été dispensés du service à titre conditionnel. Cette catégorie d'exemptions s'applique à 4,318 jeunes gens.

Toutes ces déductions réduisent le contingent de 1874 à 150,000 hommes. Il a été fourni 176,552 hommes susceptibles d'être appelés sur-le-champ, soit pour le service armé, soit pour les services auxiliaires. Le service armé en a reçu 152,425, et les services auxiliaires 27,427.

La première portion, celle des hommes qui doivent passer cinq ans sous les drapeaux, comptait 95,956 hommes, dont 6,000 pour l'armée de mer et 89,030 pour l'armée de terre. La seconde, celle des hommes qui peuvent être renvoyés au bout d'un an ou de six mois, en comptait 57,339.

Parmi les 21,022 jeunes gens ajournés déjà en 1873, 8,763 l'ont été une seconde fois, et 10,121 ont été classés ainsi: 6,797 pour le service armé, dont 2,835 pouvant être mis en disponibilité après deux ans d'instruction; 945 dispensés en temps de paix, 53 dispensés conditionnellement, et 2,326 placés dans les services auxiliaires. Les 2,132 autres n'existaient plus ou ont été rayés des listes par suite de condamnations ou ont été reconnus impropres à tout service.

Les engagements volontaires d'un an se sont élevés en 1874 au nombre de 10,314, dont 2,455 souscrits, en vertu de l'article 53 de la loi, par 1,630 bachelers de lettres, 159 bachelers ès sciences, 68 diplômés de l'ancienne loi, 7 brevetés de capacité et 251 élèves d'écoles spécitées au texte de la loi du recrutement; et 7,879, en vertu de l'article 54, par 3,013 agriculteurs, 3,473 commerçants et 1,393 industriels.

Il n'a été accordé que 153 exemptions totales ou partielles pour le versement des 1,500 fr. du volontariat.

Les engagements volontaires de cinq ans, pour des corps français, contractés dans la même année, montent à 16,726. Il a été, en outre, contracté 1,739 engagements dans le régiment étranger et dans les régiments de zouaves et de spahis d'Algérie. Le nombre des engagements a été de 7,748, dont 4,262 de deux ans, 753 de trois ans, 1,343 de quatre ans, et 1,390 de cinq ans. Parmi les rengagés on trouve 3,094 sous-officiers et 856 caporaux ou brigadiers.

Dans l'année 1874, 106,650 hommes ont terminé leur service actif. Il en est passé 84,635 dans la réserve et 22,015 dans l'armée territoriale.

On ignore encore quels sont les résultats numériques de la grande opération de la révision des deux classes appelées à composer cette dernière armée; mais le ministre constate que les appréhensions qui s'étaient d'abord manifestées dans les populations se sont dissipées sûrement, que plus des deux tiers de la totalité des inscrits se sont présentés à l'appel et qu'il n'y a en nulle part d'incidents fâcheux d'une gravité particulière. L'expérience la plus difficile est donc faite et on a la preuve que la loi du 27 juillet 1872 a été partout comprise et qu'elle est partout respectée en France.—(*Journal des Débats.*)

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHEE, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-Poste, à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Markesville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. LIPPLEIN, à Natchitoches.

M. Wm. L. ROCHE, député Maître-de-Poste à Plaquemines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERNY THEODORE, Pont-Breau.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.

P. F. BEREAU, à la Passe-Christiane.

A. NEVEU, Vermilionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Morganville, (Avoyelles).

R. RIOULPI, Houma (Terrebonne).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).

Wm. HUDSON, à Jeanneroite, paroisse Ste-Marie.

EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $6). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, préalablement fait à une maison alentie sur cette ville ou par mandat-poste.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles Européennes.

ANGLETERRE.

Londres, 10.—*Le Times* ayant publié quelques remarques critiques sur l'adresse en faveur de Henry Ward Beecher, rédigée par les ministres de la congrégation, le rév. Dr. Alex Raleigh, un des signataires, a écrit une lettre en réponse. Il tâche de justifier sa conduite et celle de ses amis. Il dit qu'il n'a jamais eu l'intention d'engager ceux qui ne se conforment pas à ses vues.

Il déclare ensuite que ce n'est pas un bon principe que d'avancer, parce qu'un homme peut être blamable sur quelques points insignifiants, qu'il ne doit pas être approché avec une expression de sympathie par ceux qui sont inexprimablement charmés de croire qu'il a montré avec un succès complet son innocence, de choses plus graves. La lettre conclut comme suit:

"Je n'ai jamais supposé qu'en signant le document l'exprimais aucune opinion sur ce que M. Beecher reconnaît. Il s'est blâmé lui-même sans mesure. Je crois que maintenant il s'est racheté et qu'il sera désormais aussi utile et honorable qu'auparavant."

Londres, 10.—Une dépêche de Madrid, au *Times*, dit qu'on s'attend à des événements de grande importance.

Londres, 10.—Une dépêche de Paris, au *Times* dit que le *Mémorial Diplomatique* annonce que les étudiants turcs à Paris ont reçu l'ordre de retourner chez eux et, qu'avec l'argent consacré jusqu'ici à leur éducation, la Turquie établira à Constantinople une institution offrant des avantages égaux à celles de Paris.

Londres, 10—Nombre de travailleurs italiens en Dalmatie, ayant été maltraités par la population esclavonne, le gouvernement italien a envoyé une remontrance au cabinet autrichien qui a répondu que la querelle n'avait pas le caractère national qu'elle venait seulement d'une réduction de gages.

Les tireurs américains en Ecosse.

Les tireurs américains sont arrivés à Glasgow ce matin. Pendant le jour ils ont visité les principaux lieux intéressants et ont fait des courses aux lacs. Ils sont arrivés à Edinburg ce soir. Ils resteront en Ecosse jusqu'à mercredi prochain. Les tireurs écossais sont partis pour Wimbledon ce soir avant l'arrivée des américains.

FRANCE.

Dommages causés par l'inondation à Lisieux.

Paris, 10—La perte de Lisieux et des environs est de deux millions de francs. Les eaux se retirent.

ESPAGNE.

Pertes des carlistes.

Madrid, 10—Parmi les prisonniers faits par les alphonistes, on compte un brigadier-général et 170 officiers.

Madrid, 10.—Le général carliste Dorregaray est actuellement poursuivi par les alphonistes. On croit qu'il tachera de se réfugier sur le territoire français.

Opérations militaires en Espagne.

Madrid, 10—Une dépêche officielle donne les détails suivants sur les opérations militaires. Le combat de mercredi, près de San Clares, dans la province d'Alava, a duré 5 heures.

Les Carlistes étaient sous Perula et Cariès. Ils comptaient 18 bataillons d'infanterie avec 12 canons et 450 hommes de cavalerie. Ils ont perdu 140 hommes tués, nombre de blessés et de prisonniers. Le général Alphonsiste Contreras a fait deux charges brillantes sur les Navarrais avec un corps de 80 lanciers, donnant la mort dans leurs rangs et créant une panique.

Le chemin de fer entre Villoria et Miranda a été rétabli et la voie entre Valmaseda et Vimarose le sera bientôt. Le général Jovellar est à Morella, province de Castellon de la Plana. La division Westen tache d'atteindre Dorregarry. Il n'a l'ordre de l'attaquer définitivement s'il le voit. Tous les gués de la rivière Gallejo, dans l'Aragon sont gardés.

Retraite des Carlistes.

Madrid, 10.—Les carlistes se sont repliés en désordre sur Amezoaa. Les généraux Queseda, Loma et Tello les poursuivent. La victoire du général Queseda à Nanclares a empêché les carlistes d'envahir Santander et les Asturies.

PRUSSE.

Berlin, 10.—La campagne électorale commence en Bavière. Il y a une grande excitation entre les ultramontains et les nationalistes. On attache beaucoup d'importance au résultat.

La Gazette du Nord dénonce la violence des adresses des Ultra-montains qui ont averti qu'une victoire de leur côté sera comme les victoires du roi Pyrrhus.

RUSSIE.

Moscou, 10.—Le roi de Suède est arrivé dans cette ville.

AMERIQUE DU SUD.

Tremblement de terre à Caruta.

New-York, 10.—Des avis de Panama, du 2, disent que l'attention publique s'est portée sur le dernier tremblement de terre à Cucuta sur lequel on n'a pas encore reçu de renseignements officiels. Le peuple et les autorités fédérales ont pris un mouvement pour secourir les victimes. Une commission nationale a été nommée et faite tout ce qui a été possible et les deux Chambres du Congrès ont voté de l'argent dans ce but. Un comité d'assurance nationale a été chosi pour employer tous les fonds reçus. Considérant l'état de sédition et de guerre civile qui existe, et le lieu du désastre, les habitants pillant les ruines des villes, au lieu d'aider à prodiguer les secours aux infortunés, le président a lancé un décret pour porter l'armée à 3000 hommes.

Un vent extraordinaire à Valparaiso.

New York, 10.—Les dates de Valparaiso du 25 mai disent qu'un terrible vent du nord a soufflé, détruisant tout son passage. Beaucoup de gens ont péri; et il y a eu nombre de naufrages.

Rien n'a pu résister aux effroyables vagues soulevées par la violence du vent. Beaucoup de navires ont été remués et renversés comme des coquilles de noix. Le département de guerre Chilien, Valdovia, n'ayant pu faire de vapeur à temps, a rompu ses amarres et s'est jeté sur les navires de guerre Thaïtien et Peruvien, leur causant des avaries considérables.

Le Esmeralda a failli chavirer. On a la ballast aller ses chaînes et après avoir dérivé dans le port endommagé plusieurs autres navires, on l'a fait échouer pour l'empêcher de couler bas.

Les journaux chiliens relatent les désastres de la tempête du 25 qui ont 15 7|16 à 15 15|32; septembre 15 1|8 à 15 1|32; octobre 22 3|4 à 23 novembre 14 5|8; décembre 14 5|8; janvier 14 25|32; février 14 41|32 à 15; mars 15 5|32 à 15 9|16; avril 15 3|8 à 15 13|32; mai 15 5|8; juin 15 3|4 à 15 25|32.

Embarquement d'espèces pendant la semaine $3,000,000.

New-York, 10—Or, 116 1|4 à 116 3|8. Change étranger, balme et ferme 4.86 1|2 à 4.87 à 4.89 1|2 et 4.90.

Embarqué aujourd'hui pour $1,050,000 dont $1,000,000 en or. Fonds sur demande de 2 à 3. Bons du gouvernement forts et généralement en hausse sur la cote d'hier.

BULLETIN FLUVIAL.

Memphis, 10.—Le fleuve a monté d'un pouce.

Cincinnati, 10.—La rivière baisse.

Evansville, 10.—La rivière baisse.

Louisville, 10.—La rivière baisse.—7 pieds 6 pouces d'eau dans le canal.

Pittsburg, 10—Rivière, 4 pieds 3 pouces —Peau baisse.

Cairo, 10—La rivière monte.

St-Louis, 10—La rivière baisse.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 10 Juillet 1875.

Comptoir d'Echanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

10 Juillet.....	Echanges.	Balances
	$684,699 66	$90,916 88
Jusqu'ici cette semaine.....	$835,233 64	$137,108 94
Total la semaine dernière	4,925,992 91	575,065 51
Total de la semaine précé.	4,917,447 04